

Comment reconnaître les préceptes de cette loi ?

Hobbes (De civ.) pose en fait que les plus ignorants peuvent s'en instruire par cette seule règle : " Que toutes les fois qu'on doute si ce qu'on veut faire envers les autres est conforme ou contraire au droit naturel, il faut se mettre à sa place."

Puffendorf dit : " Voici donc la loi fondamentale du droit naturel ; c'est que chacun doit être porté à former et entretenir, autant qu'il dépend de lui, une société paisible avec tous les autres, conformément à la constitution et au but de tout le genre humain sans exception."

Écoutons avec respect la voix de Notre-Seigneur lui-même : " Tout ce que vous voulez que l'on vous fasse, faites-le aussi aux autres, car c'est là la Loi et les Prophètes. Math. VII, 12.

Les lois humaines peuvent-elles être contraires à la loi naturelle ou divine ?

Les païens, les moralistes, les philosophes, les Saints Docteurs, s'accordent à dire qu'elle est immuable. Guyot, en parlant de ces lois dit : " elles ont une partie immuable et qui est la même partout ; et soit que les lois soient écrites ou non écrites, aucune autorité humaine ne peut les abolir n'y rien y changer."

Nous avons vu ce qu'en dit Cicéron.

Ainsi donc cette loi naturelle ne peut être changée ni abolie par les lois humaines qui découlent, dit St. Thomas, de la loi éternelle, selon quelles participent à la droite raison... Les lois naturelles ayant leur justice et leur autorité qui est toujours la même, elles règlent également et tout l'avenir et tout ce qu'il peut y avoir de passé qui reste indécis.

Sans doute il était nécessaire pour la paix et la tranquillité du genre humain que les hommes fissent des lois pour détourner les méchants du mal, par la crainte des châtiments et pour qu'ils puissent faire le bien, mais elles doivent être justes.

On appelle juste, dit St. Thomas, une chose par là même qu'elle est conforme à la règle de la raison, et qu'une loi n'existe qu'autant qu'elle est juste, il est donc nécessaire que